Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 062-216201335-20261003-DEL26_73-DE

VILLE DE BILLY-MONTIGNY

L'an deux mille vingt-six, le 03 OCTOBRE à 10 Heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Yanis GAUDILLAT Maire, suite à la convocation en date du 25 SEPTEMBRE 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Arrondissement de Lens

Etaient présents :
M. GAUDILLAT Yanis, Maire
Mesdames, MURTAS Cynthia, DE LOOZE Marie-Noëlle, Adjointes.
Messieurs BEVAN Geoffrey, GRISCHKO Benjamin, DARDENNE Jérôme, Adjoints.
Mesdames BRUNELLES Séverine, FAMIL Martine, FLAMENT Brendy, FOURNIER Angélique, OLIVIER Séverine, RUDOLPH Sabine, Conseillères Municipales.
Messieurs CAILLUYERE Joël, CAUDRELIER Jean-Michel, DUBOIS Frédéric, MARECHAL Christophe, STACHOWIAK Corentin, DEWASMES Régis, MILLIEN Alexandre, TRONI Bruno, Conseillers Municipaux.

Excusés :
Madame DURIEZ-GUICHARD Lisa (pvr à Mme OLIVIER Séverine), Adjointe
Monsieur FLAMENT Ludovic (pvr à M. DARDENNE Jérôme), Adjoint.
Messieurs DESPLANQUES Michel (pvr à M. BEVAN Geoffrey), FOURNIER David (pvr à M. GRISCHKO Benjamin), Conseillers Municipaux.
Mesdames LOY Virginie (pvr à Mme BRUNELLES Séverine), BRIKI Fadila (pvr à TRONI Bruno), MEGUEULLE Nathalie (pvr à M. MILLIEN Alexandre), Conseillères Municipales.

Absentes :
Mesdames ZIMOLAG Magdalena, MOPTY Aurore, Conseillères Municipales.

Secrétaire de Séance : Madame BRUNELLES Séverine.

DEL 26-73 : BOURSES SCOLAIRES -ANNEE 2026/2027

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Municipalité attribue une bourse scolaire aux enfants de Billy-Montigny.

Il souhaite revoir les tarifs mis en place jusqu'alors afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une bourse aux Billysiens qui fréquentent un établissement public ou privé comme suit :

- 50 euros par élève à partir de la classe de seconde et les étudiants de moins de 26 ans.
- 15 euros, par collégien.

La bourse est accordée sans condition de ressources et sont exclus du bénéfice de cette allocation les apprentis, les jeunes en alternance et les élèves en stage de formation rémunéré.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 062-216201335-20261003-DEL26_73-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
- De renouveler la bourse communale et de la réitérer chaque année, à compt
- Le versement de la bourse communale de 50 euros par élève à partir de la classe de seconde et les étudiants de moins de 26 ans,
- Le versement de la bourse communale de 15 euros aux élèves fréquentant un collège public ou privé,
- D'exclure du bénéficie de cette allocation les apprentis, les jeunes en alternance ou les stagiaires rémunérés,
- D'imputer la dépense au budget communal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture le : 05 OCT. 2026

Et publication ou notification du : 06 OCT. 2026

A BILLY-MONTIGNY, le 05 OCT. 2026

Signé électroniquement par : Yanis GAUDILLAT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : Maire de la ville de BILLY MONTIGNY
#Signature#

MAIRIE DE BILLY-MONTIGNY (P.de-C.)